

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

L'an deux mil dix-vingt le dix-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Linxe proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mil vingt, se sont réunis dans la salle polyvalente de Linxe sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7, L2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MM. GALLEA Thierry – SERE Stéphane – LAPLACE Jean-François – VERNIER Marc – LAHOUE Jean-Luc – SANCHEZ Pierre – DESBIEYS Julien – CHATON Cédric – MMES ROBERT Dominique – CHOLE Delphine – MORA Véronique – DARRICAU Isabelle – DUPUY Carine – FOURGS Marine – DURAN Marie

Etaient absents :

MME Dominique ROBERT est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- *Lieu des réunions du Conseil Municipal*
- *Point sur la Commission Finances*
- *Point sur la Commission Social/CCAS*
- *Point sur la Commission Communication*
- *Point sur la Commission Vie du Village*
- *Point sur la Commission Travaux/Patrimoine*
- *Vote des taxes 2020*
- *Informations diverses :*
 - *Permis – Centrale photovoltaïque ZA de Gaudet*
 - *Jurés d'Assises 2021*
- *Questions diverses :*
 - *Problème Sydec – eau – question soulevée par Mme Marie Duran et Mr Marc Vernier*

Monsieur le Maire évoque le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 30 mai 2020. Il constate qu'aucun retour n'a été émis. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV précédent.

19/06/2020-01 LIEU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique qu'afin de garantir la sécurité de chacun en garantissant de l'espace que ce soit pour les élus ou le public qui souhaite assister aux réunions du Conseil Municipal, il propose de maintenir les réunions du Conseil Municipal dans la Salle des Fêtes. Cela doit être déclaré en Préfecture. Il ajoute qu'aucune date de fin d'utilisation de la dite salle ne sera donnée et que le jour où il sera possible de « modifier », pour la sécurité de toutes et de tous, cela pourra être réviser.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette installation au sein de la Salle des Fêtes.

≡

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE

LINXE

LANDES

Séance du 19 Juin 2020

Nombres des membres :

afférents au Conseil Municipal :

15

Date de la convocation :

L'an deux mil vingt et le dix-neuf à vingt heure, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ; Thierry GALLEA, Maire.

Etaient présents : MM. LAHOUE – SANCHEZ- GALLEA – LAPLACE – SERE – DESBIEYS – VERNIER – CHATON – MMES MORA – DARRICAU – ROBERT – DUPUY – CHOLE – FOURGS - DURAN

Etaient absents excusés :

Etait absent :

MME Dominique ROBERT est nommée secrétaire de séance.

19/06/2020-01

Municipal au

LIEU DES REUNIONS

et d'ac-

DU CONSEIL

MUNICIPAL

.....
Afin d'organiser les prochaines réunions du Conseil
sein de la Salle des Fêtes, de façon à respecter certaines distances
cueillir la population en tant que public, Monsieur le Maire propose
aux
membres du Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de se réunir dans la Salle des Fêtes, jusqu'à nouvel ordre,
pour toute réunion à caractère public.

CHARGE Monsieur le Maire d'informer et faire appliquer cette
décision.

Pour extrait conforme,
Linxe, le 19 Juin 2020
Le Maire
T. GALLEA



19/06/2020-02 POINT SUR LA COMMISSION FINANCES

Monsieur Stéphane Séré revient sur les 3 premières réunions qui se sont déroulées. La 1^{ère} réunion a eu lieu le 12 juin, durant laquelle tous les documents, qu'ils peuvent rencontrer et qui peuvent les changer du privé, ont été abordés. Cela leur a ainsi permis de poser les bases et de parler ainsi le même langage. La 2nde réunion du 17 juin leur a permis d'aller plus loin et d'évoquer les budgets prévisionnels pour l'année 2020, année qui est déjà bien entamée, et ainsi commencer à réfléchir. De cette réunion, en est sorti qu'il y avait un gros axe de réflexion à avoir pour aller chercher des recettes afin de subvenir aux besoins de la municipalité. Une nouvelle réunion est donc prévue le 25 juin pour essayer d'apporter des premiers éléments de réponses aux différentes interrogations qu'ils ont pu avoir lors de la réunion du 17 juin.

Monsieur Stéphane Séré veut préciser une chose : cette commission il souhaitait que ce soit un groupe de travail, qu'il soit fait abstraction de l'opposition, du groupe en place, etc et qu'ils réfléchissent vraiment en un seul homme. Pendant la 1^{ère} réunion, il a alors proposé à Monsieur Marc Vernier d'être en binôme et de même à Mme Marie Duran d'être en binôme avec Mme Dominique Robert. Il souligne qu'ils doivent avoir un seul but : « celui du bien-être de notre commune ! »

Monsieur Thierry Galléa, Maire, souhaite alors apporter quelques précisions. Il confirme être en pleine préparation budgétaire, qu'ils ont un certain nombre de points d'interrogations. Il confirme qu'effectivement ils sortent du privé mais qu'ils savent ce qu'est un compte d'exploitation, un bilan. Il ajoute qu'aujourd'hui ils vont proposer de décaler la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal afin de pouvoir présenter un budget digne de ce nom et en toute connaissance de cause.

Monsieur Marc Vernier revient sur ce qu'a dit Monsieur Stéphane Séré : « encore faut-il que nous arrivions ensemble à déterminer une politique budgétaire commune. ». Partant de cette annonce, il ajoute que cette politique devra être réaliste, réalisable en fonction des réalités financières de la commune. Il dit alors que c'est en ce sens qu'il a accepté de collaborer. Il reste néanmoins à déterminer, selon lui, quelle peut être cette politique réaliste et quel peut être ce budget réaliste dans lequel ils retrouveront ou pas les promesses des uns et des autres. Cela lui semble important de le rappeler car ils avaient chacun certains objectifs et qu'il dit être ouvert à les réviser ensemble.

Monsieur le Maire explique qu'ils adapteront leurs projets au budget qui sera disponible. Ils ne pourront pas faire autrement, ne souhaitant pas endetter ou mettre dans le rouge la commune tout simplement parce qu'ils ont décidé de tenir un cap.

Monsieur le Maire explique également qu'ils feront des revues stratégiques, que c'était prévu dans leur fonctionnement, tout comme des réunions publiques annuelles. L'objectif étant de faire un point sur la stratégie d'investissement la plus adaptée aux évènements et actualités, que cela soit d'ordre financier ou en lien avec les subventions. Par exemple la mise en place des projets qui n'étaient pas prévus mais subventionnés à 70-80% et pouvant amener un + à la commune. Monsieur le Maire, Thierry Galléa dit que ce qui est important c'est de rester humble, correct, censé et de ne pas faire n'importe quoi.

Monsieur le Maire rappelle que ce seront les rapporteurs qui s'exprimeront au nom des commissions puisqu'ils ont décidé que ces commissions allaient vivre. Il souligne qu'il s'agit d'une volonté collective, commune et donc que chaque commission fera un point sur les actions en cours ou à venir lors des réunions du Conseil Municipal.

19/06/2020-03 POINT SUR LA COMMISSION SOCIAL/CCAS

Madame Delphine Cholé annonce que la 1^{ère} réunion de la commission s'est tenue cette semaine et a eu pour ordre du jour des réflexions sociales, mais pas forcément en lien avec le CCAS.

Elle expose que la mutuelle communale a été évoquée, qu'elle est en contact avec différentes assurances et a programmé des rendez-vous pour voir comment cela peut se passer, ce qu'ils peuvent proposer, comment, etc.

La commission a également parlé de l'aide aux devoirs sur la base du bénévolat. Ils aimeraient alors le mettre en place sur l'école le soir pour les enfants qui sont à l'accueil périscolaire. Elle ajoute que, bien souvent, les enfants sont à l'accueil périscolaire de 16h30 à 18h30 et qu'ils ne bénéficient pas d'une aide aux devoirs. Il s'agit d'une demande récurrente des parents qui souhaiteraient que cela soit mis en place. Elle dit qu'il faut voir juridiquement s'il est possible de mettre à disposition une salle, où, comment etc... La commission y travaille donc dessus car ils veulent que cela soit mis en place au plus vite dès la rentrée de septembre.

Madame Delphine Cholé évoque également les permanences municipales, un sujet qui lui tient à cœur. Elle veut recevoir à la mairie le mercredi après-midi ainsi que, éventuellement, le samedi matin, les personnes afin de les aider à remplir leurs dossiers et répondre à leurs questions diverses.

Concernant les Restos du Cœur, une réflexion est menée de façon à mettre à disposition un local, car la commune compte des bénéficiaires, que le dépôt se situe à Saint Julien en Born, qu'il est souvent bien difficile pour eux de se déplacer car cela est assez loin et qu'il y a également des bénéficiaires sur la commune de Castets. Elle explique qu'ils sont donc en train de voir pour mettre

une salle à disposition une fois par semaine pour pouvoir faire une permanence, ce toutes les semaines. Il faut que cette salle ne soit pas très grande, qu'il faut pouvoir y stocker des denrées alimentaires, un congélateur et un réfrigérateur.

Elle annonce qu'il sera peut-être proposé à la rentrée des portes ouvertes à l'école primaire, que cela se fait beaucoup dans d'autres écoles. Cela permettra alors aux parents de rencontrer les personnes qui travaillent au sein de l'école : restaurant scolaire, instituteurs, personnes qui travaillent au quotidien avec les enfants mais également découvrir les locaux. Cela pourrait se faire début septembre, sur la 1^{ère} semaine, un soir après l'école.

« Prends ton CASC » est un dispositif déjà mis en place. Il s'agit d'un chèque art sport et culture de 20.00 € à destination des enfants du CP au CE1 afin de les aider dans leur licence sportive ou autre chose. Cela fonctionne bien puisqu'une dizaine d'enfants en a fait la demande cette année. Elle propose alors de voir pour faire perdurer cette action l'année prochaine.

Elle ajoute pour conclure qu'il n'y a eu qu'une réunion et que la prochaine suivra.

Monsieur le Maire, Thierry Galléa, complète cet exposé en revenant sur l'actualité et notamment le fait qu'à compter de lundi, les enfants seront de retour de manière générale à l'école. Il y a 80% de l'effectif environ. Il ajoute que cela a demandé, une fois de plus, de la mobilisation, qu'il y a eu des personnes qui sont venues donner un coup de main pour déplacer les meubles. Il précise que l'organisation est assez compliquée avec des règles à respecter mais qu'il félicite l'implication des agents et la qualité du travail qu'ils fournissent et surtout la capacité à répondre dans l'urgence. Il souligne le fait que du jour au lendemain, ils sont obligés de leur donner des consignes différentes et que ce n'est pas tous les jours facile.

19/06/2020-04 POINT SUR LA COMMISSION COMMUNICATION

Monsieur Jean-François Laplace expose son retour sur la réunion de la commission du 10 juin. Lors de celle-ci, ils ont alors décidé d'une base de travail à accomplir au sein de cette commission avec quelques objectifs de départ.

Objectif 1 : poursuivre le développement de la bibliothèque, place forte de la culture à Linxe. Une stratégie numérique et ludothèque pour se démarquer avec un budget prévisionnel allant dans ce sens qui devra être validé fin juillet.

Objectif 2 : sur la communication, on a discuté de la mise en réflexion de 3 projets importants, après la page Facebook et la page Instagram :

- Réflexion sur la mise en place d'un magazine municipal, budgétisé : se pose maintenant des questions d'organisation, de graphisme et de choix divers.
- Recherche d'un nouveau logo de la municipalité de Linxe et donc un début de réflexion sur la charte graphique : comment annoncer le courrier du Maire, les enveloppes courrier venant de la municipalité, le courrier interne et pourquoi pas une petite pastille publicitaire. La participation des linxois sera active sous forme de concours pour utiliser les qualités artistiques et graphiques des habitants.
- La mise en place d'un réseau mailing. Comment diffuser les informations importantes qui vont concerner tous les quartiers, un agenda aux citoyens volontaires, ... ? Il y a certes des applications qui sont parfois aussi très chères donc pour débiter, ils envisagent de se contenter d'un réseau par mailing.

Objectif 3 : point sur l'économie. Cela concerne surtout l'intercommunalité (les actions du développement économique est une compétence qui est exercée de plein droit par la Communauté de Communes). Il ajoute qu'actuellement il y a une zone économique à Linxe située au Percq. Une proposition suite à une entrevue sera également étudiée, proposition sollicitant temporairement un local municipal. La commission souhaite la création d'une association des commerçants et artisans linxois. Pour cela la commission recherche une candidature courageuse dans l'optique de fédérer et de coopérer, dans un esprit de solidarité. Le but étant d'aboutir à une contribution commune pour l'organisation d'un événement, à une coopération qui donne un élan aux commerces du village, une solidarité commerçante surtout face à un coup dur. Actuellement, Monsieur Jean-François Laplace dit qu'ils sont donc à la recherche de ce commerçant qui prendra une part importante à cette association.

Objectif 4 : sur le tourisme, il explique que la commune a été confrontée à une décision très récente, qui n'est pas de son ressort. Effectivement, les membres de la commission ont appris ces derniers

jours qu'il n'y aurait pas d'office mobile de tourisme. Ils ont donc envoyé des messages au Directeur de l'Office de Tourisme, Monsieur Chappaz avec lequel ils ont discuté. Ce dernier a proposé des facilités de communication à distance avec les bureaux à Léon, Lit et Mixe et Saint Julien en Born.

Il dit que la Commission va recevoir, dans le cadre des Commissions Municipales Citoyennes CMC, les premiers citoyens afin de mettre en place une nouvelle randonnée dans l'esprit de revoir, refaire découvrir le patrimoine aux linxois et aussi aux touristes en collaboration avec la commission Animation. Cela permettra également d'envisager du géocaching, c'est-à-dire une randonnée en utilisant des objets, des portables, du numérique.

Monsieur Thierry Galléa, Maire apporte des informations notamment sur le pôle économique. Il explique que le 30 juin prochain sera clôturé le dépôt des dossiers pour la reprise du site de Darbo. Il y aurait 4 dossiers en cours, peut-être 2 qui fusionneraient. Il en saura plus dans les prochains jours.

Concernant le point Sur le tourisme, il a effectivement été destinataire d'un courrier suite aux demandes émises, courrier du responsable du tourisme de la Communauté de Communes Côte Landes Nature qui explique que la décision a été prise dans un certain cadre : tout d'abord le van était en fin de vie ; puis, vu la crise sanitaire ainsi que les risques de manque de recettes liées au tourisme. Ils ont effectivement préféré ne pas développer ce secteur. Ils n'ont pas recruté de contrats saisonniers également, ce qu'ils font habituellement. Le choix a été fait car ils voulaient jouer la prudence. Ils étaient quand même satisfaits de l'intérêt de la commune.

19/06/2020-05 POINT SUR LA COMMISSION VIE DU VILLAGE

Madame Dominique Robert débute en annonçant que la commission ne s'est pas encore réunie. Elle a sa réunion prévue le 29 juin prochain. Le premier point de réflexion sera sur le Marché des Producteurs qui est encore une nébuleuse puisque, à ce jour, elle n'a eu aucune information de la Chambre d'Agriculture. La seule information obtenue est que celle-ci dépose un protocole auprès de la Préfecture et qu'elle doit revenir une fois que ce sera accepté vers les organisateurs afin de savoir s'ils veulent vraiment organiser cette année leur marché ou le reporter. Si cela peut être organisé, cela pourrait être sous forme cette année de drive (restauration à emporter) ou une restauration sur place avec des contraintes drastiques. Elle n'a donc pas encore eu plus d'informations mais espère en avoir avant le 29 juin.

Une réflexion sera menée également sur le forum des associations mais aussi des artisans et entreprises linxois. Ils en parleront en commission car elle envisage une organisation à l'automne 2020.

Elle explique être en train de relancer les associations et clubs de sports afin de transmettre les calendriers des animations prévues sur le 2nd semestre 2020. Beaucoup sont dans l'expectative de ce qu'il va se passer dans les prochains jours. Elle veut néanmoins remettre tout cela à jour pour faire une diffusion et information en collaboration avec la Commission Communication. Ainsi, tous les linxois seront au courant de ce qui se passe dans leur village : tout ce que les associations proposent. Elle ajoute que le planning des occupations de salle sera également réalisé. Il y a donc pas mal de travail de ce côté-là.

Concernant la vie des quartiers, la commission doit aussi réfléchir aux délégués pour mettre en place des réunions et envisager des animations au sein même des quartiers. Il y aura déjà un premier contact pour qu'il y ait des responsables dans tous les quartiers de nommés.

Le restaurant scolaire est en train d'évoluer par rapport au fonctionnement qu'il y avait jusqu'à présent. C'était une réflexion menée avec les des agents qui travaillent au restaurant scolaire et au service administratif. Elle annonce qu'à compter de la rentrée, il faudra très certainement procéder à des inscriptions. Les parents devront inscrire leur enfant à l'avance pour les repas ce qui permettra de mieux gérer les achats et de prévoir des repas adaptés. Elle ajoute que d'ici 2022, il faudra faire 50% de local et bio donc qu'il ne faudra pas se tromper sur les achats. Afin de bien tout caler, une Commission Municipale Citoyenne sera mise en place avec des parents, des élus et d'autres personnes pour travailler avec les agents sur les menus. Cela résulte également d'une demande des agents pour faire évoluer les pratiques.

Monsieur Thierry Galléa explique que, dans le cadre de la reprise suite au Covid, il a été donné des consignes pour manger au restaurant scolaire avec soit une distanciation d'un mètre entre chaque enfant soit des temps de repas par groupe scolaires c'est-à-dire par classe. Il explique qu'ils ont opté pour la 2nde solution puisque le restaurant scolaire est déjà exigü, avec une conception des murs en vague. Ce choix a permis de maintenir le restaurant scolaire pour les deux semaines restantes. Il revient sur l'inscription avant la future rentrée scolaire, expliquant que cela permettra de rentrer dans la maîtrise du budget.

19/06/2020-06 POINT SUR LA COMMISSION TRAVAUX/PATRIMOINE

Monsieur Thierry Galléa, Maire, annonce que la Commission ne s'est pas encore réunie. Elle s'installera le 26 juin prochain.



19/06/2020-07 VOTE DES TAXES 2020

Monsieur Thierry Galléa, Maire, dit qu'ils doivent prendre une décision sur la taxe foncière 2020. Il tient à rappeler que la taxe foncière est découpée en 4 parties : une part communale, une départementale, une communautaire et une pour le Sitcom. Eux, ils doivent voter la partie communale. Pour le restant, le Conseil Municipal n'est pas consulté. A partir de 2021, Monsieur Thierry Galléa dit que la part départementale va disparaître mais va rester en somme pour remplacer la taxe d'habitation. Il propose donc d'attendre 2021 afin de prendre une décision cohérente.

Il rappelle également qu'au sein de la Communauté de Communes Côte Landes Nature, dans un classement de la Taxe Foncière, la Taxe Foncière de Linxe étant de 13.94, elle est la plus basse de la communauté des communes alors que la plus haute, est de 7.5 de plus, à Uza. Il constate aussi que la TF de Linxe à 0.5 de moins que Castets, qui est un village avec d'autres ressources.

Pour la proposition de l'année 2020, la proposition est :

- une Taxe Foncière Bâti de 13.94
- une Taxe Foncière Non Bâti de 53.56.

Cette proposition faite aux membres du Conseil Municipal correspond à la reconduction à l'identique des taux de l'année précédente. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire complète par une information : à ce jour, il explique que la commune est en limite de recettes sur le budget de fonctionnement et qu'il sera très certainement nécessaire d'augmenter dans l'avenir la taxe foncière. Il souligne que Linxe est très loin de certaines communes alors qu'elle n'a pas de recettes spéciales. Aujourd'hui, le cap sera gardé mais il sera expliqué à la population lors des réunions publiques ; ce qu'il en est, ce qu'ils feront, dressant aussi des bilans financiers d'exploitation.

Monsieur Stéphane Séré demande à Monsieur Marc Vernier de constater que le travail commun permet de faire avancer tout le monde dans le même sens pour le bien des linxois. Monsieur Marc Vernier dit qu'il allait intervenir sur ça. Il ajoute s'être opposé en commission des finances à cette augmentation des taxes parce que cela n'était pas dans sa politique, d'autant plus que cela n'était pas consacré à un investissement. Il souligne qu'il y a déjà d'autres augmentations que, malheureusement, ils ne peuvent maîtriser comme l'assiette sur laquelle se base l'Etat pour fixer ses taxes, qui fait déjà une augmentation. Il se dit donc très content de voir qu'ils sont tombés d'accord et que cette année, il y aura simplement une reconduction. Il remercie Monsieur le Maire.

Monsieur Thierry Galléa, Maire, explique que 2021 sera une nouvelle année avec une nouvelle répartition, une nouvelle assiette et donc que la solution la plus sage pour 2020 était de reconduire.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE

LINXE

Nombres des membres :

afférents au Conseil Municipal :

15

Date de la convocation :

L'an deux mil vingt et le dix-neuf à vingt heure, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ; Thierry GALLEA, Maire.

Etaient présents : MM. LAHOUE – SANCHEZ- GALLEA – LAPLACE – SERE – DESBIEYS – VERNIER – CHATON – MMES MORA – DARRICAU – ROBERT – DUPUY – CHOLE – FOURGS - DURAN

Etaient absents excusés :

Etait absent :

MME Dominique ROBERT est nommée secrétaire de séance.

19/06/2020-02VOTE DES 2 TAXES

Municipal,

.....

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil suite à la consultation de la Commission des Finances, de renouveler les taux appliqués lors de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le taux des taxes telles que définies ci-après :

- Taxe foncière bâti 13.94 %
- Taxe foncière non bâti 53.56 %

MANDATE le Maire d'en informer les services préfectoraux.

Pour extrait conforme,
Linxe, le 19 Juin 2020
Le Maire
T. GALLEA



Monsieur le Maire, Thierry Galléa souhaite que dans les réunions du Conseil Municipal soient présentées des informations diverses même s'il n'y a aucune obligation. Ces informations seront en lien avec ce qui se voit.

19/06/2020 INFORMATIONS DIVERSES

- **PERMIS CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE ZA DE GAUDET**
Monsieur Thierry Galléa, Maire, explique que la Zone d'Activité de Gaudet se situe juste à côté du site de Darbo. Ce projet est lancé depuis deux ans. Ce permis a été déposé par la Sarl Centrale PV ZA de Gaudet et comprend 4 postes de transformation et 1 poste de livraison. Cela fera une surface de plancher de 120m² alors que la zone concernera une douzaine d'hectare. Il présente où cela va se situer ainsi que des exemples de réalisations identiques. Il invite l'assemblée à ne pas être surpris si elle voit surgir des panneaux

photovoltaïques. Il s'agit de privés qui ont décidé de lancer ce projet, il y a déjà deux ans.

- **JURES D'ASSISES 2021**

Monsieur le Maire, Thierry Galléa, revient sur le courrier reçu pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises. Madame la Préfète des Landes a fait suivre un courrier daté du 8 juin indiquant : « le nombre de jurés appelés à figurer sur la liste annuelle du jury criminel du département des Landes s'élève à 321 pour l'année judiciaire 2021. » (arrêté 2020-110). Considérant qu'il y a un juré pour 1 300 habitants, un linxois sera donc nommé juré pour la commune de Linxe. Elle indique également que « Les Maires (...) doivent établir une liste préparatoire de jurés en procédant à un tirage au sort, le nombre de noms à tirer au sort à partir de la liste électorale étant le triple de celui fixé par mon arrêté. » Monsieur le Maire informe que le tirage au sort se fait via le logiciel électoral Electra et que 3 linxois seront informés de leur tirage au sort.

- **MODIFICATION DATE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire, Thierry Galléa, explique qu'afin de voter un budget au 31 juillet prochain, ils ont besoin de décaler la date pour prendre un peu de temps. Il propose alors de reporter la prochaine réunion du Conseil Municipal au Mercredi 29 Juillet 19h00. Madame Marie Duran demande quand cette réunion était initialement prévue. Madame Dominique Robert lui répond qu'elle était fixée au Samedi 18 juillet. Monsieur le Maire souligne qu'ils essaient d'aller jusqu'à la date limite pour avoir quelque chose de sérieux à présenter.



19/06/2020 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire, Thierry Galléa explique que, dans le cadre de la transparence, chaque élu peut transmettre des questions afin qu'il y réponde. Il y aura un règlement intérieur en place au sein du Conseil Municipal et dans celui-ci, il sera demandé que les questions soient transmises 5 jours avant pour lui permettre de pouvoir répondre de manière correcte et récolter les éléments de réponse.

- **PROBLEME SYDEC – EAU – question soulevée par Mme Marie Duran et Mr Marc Vernier**

En introduction, Monsieur Thierry Galléa, Maire, explique que les travaux du Sydec ne sont pas sous la responsabilité directe de la collectivité. Le maître d'œuvre est le Sydec, qu'il recense les besoins, évalue les priorités, fait des propositions à la Communauté de Communes. Ce sont les Communautés de Communes qui votent les budgets ou les travaux. Il y a un impact sur le prix au m3 d'eau qui est lié à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire fait lecture des interrogations transmises par Madame Marie Duran et Monsieur Marc Vernier :

« Ces questions concernent essentiellement les travaux du château d'eau exécutés par le Sydec :

- Mauvaise communication, voire même inexistante, au sujet de ces travaux qui ont entraîné des coupures d'eau produisant des nuisances tant chez les commerçants que chez les particuliers,
- Date de fin de ces travaux,
- Qui a décidé de sa couleur et quelle sera-t-elle,

- Ces travaux sont-ils dimensionnés en fonction de l'extension du camping qui devrait recevoir environ 2000 occupants, sachant qu'une 4^{ème} piscine de 400m² dont l'ouverture est programmée le 26 juin 2020 vient s'ajouter aux 2 piscines extérieures ainsi qu'à la piscine couverte. »

Monsieur Thierry Galléa explique avoir transmis ces questions au Sydec afin qu'ils apportent des réponses.

Aux interrogations relatives à la communication, le Sydec répond :

« Un courrier a été envoyé à l'ensemble des abonnés pour les informer de la coupure générale programmée du 29/01/20. Cette coupure (seule programmée) était indispensable pour la réorganisation des réseaux en départ de distribution. Lors de ces travaux, plusieurs « micro-coupures » se sont produites suite à diverses problématiques : prise d'eau importante sur le réseau, mauvais réglage de l'alarme niveau bas de la bache provisoire. »

Monsieur le Maire ajoute que concernant la commune, quant à elle, a mis une publication le 17/03/20 sur le site de la ; puis le 27/05 sur le panneau d'informations ; le 31/05 sur Facebook ; le 31/05 également sur Instagram et le 12/06 sur le site de la Mairie un nouvel article. Il ajoute qu'il a, lui-même, suite aux coupures à répétition, le samedi matin, pris le chemin du camping pour se rendre compte si cela était vraiment lié à sa piscine et ce n'était pas le cas.

Concernant la date de fin des travaux, le Sydec répond :

« La date prévisionnelle de fin des travaux était prévue en mai 2020. Suite au Covid 19, ce chantier, comme l'ensemble des autres, a été stoppé. Conscient de la problématique estivale sur la commune, nous avons fait le nécessaire pour que les travaux puissent reprendre le plus tôt possible (1^{er} chantier à repartir pour le centre de Saint Paul les Dax). Malgré tout, le retard pris est difficilement rattrapable. La fin du chantier complète (dont ravalement extérieur) est prévue pour la fin du mois de Juin. La remise en service du château d'eau pour l'alimentation de la commune est quant à elle prévue pour cette fin de semaine. »

Monsieur Thierry Galléa ajoute qu'il a reçu un mail pour l'informer que l'alimentation ainsi que le traitement sont opérationnelles à compter de ce jour.

Au sujet de la couleur, le Sydec répond :

« La couleur a été choisie par l'ancienne municipalité. Les élus nous ont communiqué leur choix (RAL E5-26) lors de la réunion de chantier du 24/02/2020. Ce choix a été consigné dans le compte rendu de chantier. Il s'agit d'une couleur « beige crème » appliquée sur le bâtiment du forage communal situé dans l'enceinte du château d'eau. Concernant la teinte « patchwork » actuelle du château d'eau, l'entreprise a pris l'initiative d'utiliser ses fonds de pots dont elle disposait pour la première sous couche. Je partage le fait que ce choix soit discutable et un retour va être fait à l'entreprise pour l'en informer. Bien entendu, les couches de peinture supplémentaires du RAL choisi permettront d'obtenir une teinte uniforme et conforme. »

A la question sur les travaux dimensionnés en fonction de l'extension du camping, le Sydec répond :

« les travaux au niveau du château d'eau consistent à la réhabilitation des équipements (canalisations, étanchéité, équipement chloration, armoire électrique, ravalement...) mais ne modifiera pas sa capacité de stockage. Pour anticiper les besoins futurs en eau potable sur le secteur, une étude diagnostique d'eau potable a été lancée en mars 2019(...). Une réunion sera prochainement programmée avec les élus

des 4 communes concernées pour présenter les différents scénarios envisagés. »

Monsieur le Maire explique que tout simplement, on ne va pas casser le château d'eau et le refaire. Concernant l'étude diagnostique, on lui a expliqué que l'ancienne municipalité était au fait et a participé à cette réflexion. Le Sydec envisage un maillage c'est-à-dire un croisement des réseaux. L'étude a porté sur Vielle Saint Girons, Linxe, Léon et une quatrième commune.

Pour finir, il rappelle que lors de la réunion du 11 décembre 2019, le plan de financement du Sydec avait été présenté, plan où le programme relatif au château d'eau paraissait. Aucune question relative à ces travaux n'a été posé à moment-là.

Monsieur le Maire ajoute que la prochaine réunion sera relative à la présentation du Budget Primitif. Le Budget Primitif permet de lancer et mettre en place une certaine ligne de conduite pour l'année sachant qu'aujourd'hui nous sommes au mois de juin donc que l'année est bien avancée. Il salue ensuite l'assemblée et le bon déroulement de cette première séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

CHATON Cédric	CHOLÉ Delphine	DARRICAU Isabelle
DESBIEYS Julien	DUPUY Carine	DURAN Marie
FOURGS Marine	GALLÉA Thierry	LAHOUE Jean-Luc
LAPLACE Jean-François	MORA Véronique	ROBERT Dominique
SANCHEZ Pierre	SÉRÉ Stéphane	VERNIER Marc